

## COUP DE POUCE POST-COVID Année 2021

### A DESTINATION DES ENTREPRISES DU HAUT-PAYS DU MONTREUILLOIS

#### Dossier de demande

#### Critères d'éligibilité

##### Critères de recevabilité liés au porteur de projet :

- Les porteurs de projet doivent être les animateurs principaux de leur entreprise, c'est-à-dire assurer eux-mêmes la gestion et l'exploitation effective de l'entreprise.
- Les demandes d'interventions financières dans le cadre d'une société doivent remplir simultanément les deux conditions suivantes :
  - Le(s) demandeur(s) doit (doivent) détenir au moins cinquante (50) pour cent du capital et détenir la gérance de la société,
  - Le(s) demandeur(s) doit (doivent) avoir une activité effective (salariée ou indépendante) au sein de ladite société.

##### Critères de recevabilité liés à l'entreprise :

- L'entreprise devra justifier de l'implantation de son siège social ou d'un établissement et d'une activité sur le territoire du HAUT-PAYS DU MONTREUILLOIS.
- L'entreprise est impactée par une fermeture administrative par le décret du 29/10/2020 relatif à la crise sanitaire (y compris fermeture partielle) pour les mois de mars et avril 2021.
- Les demandes d'interventions financières ne peuvent être faites pour une entreprise exerçant à titre principal une activité visée à l'article 35 du CGI, notamment intermédiation financière, promotion et location immobilière, ainsi que leurs intermédiaires.
- Être à jour de ses obligations sociales et fiscales au 31 mai 2021.
- Les demandes d'interventions financières ne peuvent concerner des entreprises en cours de procédure collective.

##### Sont exclues de ce dispositif :

- Les entreprises en procédure collective et entreprises en difficulté au sens européen
- Les entreprises exerçant à titre principal une activité visée à l'article 35 du CGI, notamment intermédiation financière, promotion et location immobilière, ainsi que leurs intermédiaires.

#### Le montant de l'aide

Il s'agit d'une subvention calculée selon les modalités suivantes :

- D'un montant de 250 € par emploi connu dans l'entreprise au 31 mars 2021
- Dont le plafond est fixé à 1000 € par entreprise

On entend par emploi : salarié(s), apprenti(s), alternant(s), dirigeant et conjoint collaborateur. Non compris stagiaire(s).

**Avant de déposer une demande, merci de vérifier que vous répondez à ces critères**  
*En cas de doute, prenez contact avec Initiative Ternois Artois 7 Vallées au 03.21.05.79.30*

## COUP DE POUCE POST-COVID Année 2021

### A DESTINATION DES ENTREPRISES DU HAUT-PAYS DU MONTREUILLOIS

#### Dossier de demande

##### L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise : .....

N° SIREN : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Adresse du siège social de l'entreprise :

.....

Code postal : |\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_| Ville : .....

Adresse du lieu d'exploitation (si différente du siège social) :

.....

Code postal : |\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_| Ville : .....

Courriel : .....@

Téléphone : |\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Structure juridique de l'entreprise :

MICRO ENTREPRENEUR  | EI  | EURL  | EURL  | SARL  | SASU  | SAS  |

Autres  : .....

Dans le cadre d'une société, répartition du capital social :

Nom Prénom	% de parts sociales	Rôle dans la société (Gérant, Cogérant, Président, Directeur général, Associé, Salarié)

Code APE : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Descriptif des activités : .....

.....

Nombre de salariés : |\_|\_| personnes

##### SITUATION DE L'ENTREPRISE

Êtes-vous éligible au fonds de solidarité pour les TPE et les indépendants mis en place par l'Etat ?

NON  | OUI

## COUP DE POUCE POST-COVID Année 2021

### A DESTINATION DES ENTREPRISES DU HAUT-PAYS DU MONTREUILLOIS

#### Dossier de demande

Avez-vous effectué une demande d'activité partielle pour vos salariés ?

NON  | OUI

Si oui, avez-vous obtenu un accord ?

NON  | OUI

L'entreprise est en procédure collective ?

NON  | OUI

L'entreprise est-elle à jour de ses obligations sociales et fiscales au 31 mai 2021 ?

NON  | OUI

#### PIECES A JOINDRE

(sauf celles déjà déposées en 2021 dans le cadre du fonds d'aide aux entreprises)

- Extrait d'immatriculation (K-bis) ou au Répertoire des Métiers (D1) ou au registre des agents commerciaux ou pour les micro-entrepreneurs un avis de situation au répertoire SIRENE (document de moins de 3 mois)
- fiche de paie des salariés de mars 2021 (justifiant l'effectif de l'entreprise au 31/03/2021)
- extrait d'immatriculation faisant apparaître le nom du dirigeant
- justificatif du conjoint collaborateur si nécessaire
- Copie de carte d'identité recto/verso
- Attestation sur l'honneur des aides publiques perçues sur les années 2018-2019-2020-2021
- RIB – Compte professionnel
- Liasses fiscales années 2018-2019-2020

#### Pièces complémentaires éventuelles

Vous pouvez également ajouter, si vous le jugez utile, toutes les pièces de nature à justifier de conditions particulières d'exploitation, et de manière générale, toutes les pièces de nature à établir la réalité des préjudices subis du fait de la crise sanitaire et le bien-fondé de la demande.

En cas d'éligibilité de votre dossier, des pièces comptables complémentaires et toutes autres pièces jugées nécessaires à l'instruction du dossier pourront éventuellement être demandées.

**Pour permettre l'instruction du dossier, vous vous engagez à fournir toutes les pièces demandées.**

## COUP DE POUCE POST-COVID Année 2021

### A DESTINATION DES ENTREPRISES DU HAUT-PAYS DU MONTREUILLOIS

#### Dossier de demande

#### Déclaration

Je, soussigné(e) (Nom Prénom) ..... atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette déclaration.

Je suis informé(e) que la présente aide relève du régime « *de minimis* », conformément au règlement (UE) n°1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis*, publié au Journal officiel de l'Union Européenne L. 352 du 24 décembre 2013.

Fait à : .....

le : ..... / ... / 2021

Signature :

Pour le dépôt d'une demande, merci de transmettre votre dossier dûment complété, daté et signé, avec l'ensemble des pièces demandées à la Communauté de Communes du Haut-Pays du Montreuillois, par mail, *avant le 15 novembre 2021* :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS

15 ter rue du marais 62 310 FRUGES

Renseignements au 03.21.05.79.30

[entreprises@cchpm.fr](mailto:entreprises@cchpm.fr)